

CONSEIL MUNICIPAL

2 septembre 2020

- Presbytère

Nous avons fait estimer le bâtiment et ses dépendances par deux agents immobiliers. Les deux nous proposent une valeur approchant les 100 000 €.

Le conseil discute des différentes options qui s'offrent à lui :

- rénovation afin de créer un appartement et les nouveaux locaux de la mairie.
- vente afin de financer (entre autres) l'agrandissement de la mairie actuelle.

Afin d'étudier le plus grand nombre de possibilités, nous décidons de faire venir des architectes pour faire une estimation des travaux dans les deux cas.

- Projet fonds 199

Le département propose des subventions aux communes pour des projets limités à 50 000 €, à hauteur de 40 % maximum.

Aucun projet ne rentre dans ce cadre actuellement.

- Employé communal

Grégory Ganivet a un contrat de 17h30 jusqu'au 31 décembre. A partir de début septembre, il va récupérer 4h pour le ménage de la salle, ce qui nous permettra d'avoir une seule personne embauchée pour les petits travaux de la mairie.

Nous prévoyons d'augmenter le contrat de l'employé à partir de janvier, à hauteur de 32h par semaine.

- Matériel

Le tracteur-tondeuse que nous avons acheté il y a quelques années n'est pas adapté aux grandes surfaces, et manque d'efficacité.

Un micro-tracteur serait plus adapté pour notre commune car plus polyvalent. Neuf, ce matériel coûte 12 000 € sans les accessoires. Nous allons nous renseigner sur le coût d'occasion.

Pour ranger ce futur matériel, nous pensons aussi à un agrandissement du garage, car il s'avère trop petit, et mal adapté pour le travail de l'employé communal.

- Syndicat des eaux

Le conseil doit prendre une délibération pour le retrait de la CAPEV du syndicat des eaux.

- Dossier « amendes de police »

Nous pouvons avoir une subvention pour une action en faveur de la sécurité routière.

Nous décidons de monter un dossier pour acheter des panneaux de limitation de vitesse et de tonnages, notamment pour le chemin du Pont de via à Crespinhac.